



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 26/10/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **78 M€ versés aux agriculteurs creusois au titre de la politique agricole commune (PAC) Versement de l'avance des aides directes et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à partir du 16 octobre 2020**

Le paiement des avances des aides de la PAC 2020 est arrivé sur les comptes des agriculteurs à compter du 16 octobre dernier.

Ce sont plus de 78 millions d'euros qui ont été versés par l'agence de services et de paiement (ASP) au titre des aides du premier pilier de la PAC et de l'ICHN. Sont concernées 3 200 exploitations, soit 98 % des bénéficiaires des aides découplées.

Cela place la Creuse, en montant et au stade du paiement de l'avance, au 9<sup>e</sup> rang des départements bénéficiaires de ces aides pour l'hexagone.

Ces avances concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les principales aides couplées animales (aides aux bovins allaitants et laitiers, aide ovine et aide caprine) ainsi que l'ICHN.

Les agriculteurs bénéficient pour ce paiement d'une augmentation des taux d'avance des aides à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50%) et de 85 % pour l'ICHN (au lieu de 75%).

De nouveaux versements seront ensuite réalisés au titre de cette avance fin octobre, mi-novembre et fin novembre, notamment pour les agriculteurs dont les dossiers faisaient encore l'objet d'un contrôle au moment de cette première avance ou pour compléter l'avance avec la partie paiement vert (en particulier pour les agriculteurs ayant des dérobées déclarées surfaces d'intérêt écologique).

Le paiement du solde de ces aides interviendra à partir de la mi-décembre 2020.

La préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, souligne que ce résultat a été obtenu, dans un contexte rendu difficile par l'épidémie de la COVID 19, grâce aux efforts communs des agriculteurs télédeclarants, de la Chambre d'agriculture, de la Direction départementale des territoires et des services de l'ASP, auxquels elle adresse ses remerciements.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse